

TERMES DE REFERENCE POUR LES EXPERTS

Code et pays partenaire : 2018-24 BURKINA FASO (activité#4)

Titre de l'action : Formation du personnel du Ministère de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion Professionnelles (MJFIP)

Institution partenaire : Ministère de la Jeunesse et de la Promotion de l'Entreprenariat des Jeunes (MJPEJ)

Code de l'activité et titre : *Activité 4* - Assurer la viabilité à long terme du plan de formation par le biais de **Formation des formateurs**

Dates de mise en œuvre des/de l'activité(s) :

Activité 4 : 26 octobre 2020 – 10 Décembre 2020 (à distance)

Position de(s) (l')expert(es) par activité :

Activité 4 : Expert(e) 1 (principal) – : Services publics de l'emploi, Gestion des ressources humaines & formation d'adultes

Activité 4 : Expert(e) 2– Éducation et formation, Gestion des ressources humaines & formation d'adultes

Charge de travail :

Activité 4 - Expert(e) 1 : 23 jours

Activité 4 - Expert(e) 2 : 18 jours

Référence de l'appel à expertise : 18-24/BKN/4

Date limite de candidature : 20-10-2020

Version - # : Avant-projet Version définitive Date : 26 septembre 2020

1 CONTEXTE

I. Informations sur le pays

Pays d'Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso est un pays enclavé, sans accès à la mer. Pays à faible revenu, il demeure un pays essentiellement rural. 80 % de la population active travaille dans le secteur de l'agriculture où prédominent les cultures de subsistance, alors que le milieu rural regorge de potentialités importantes notamment dans le secteur agro-sylvo-pastoral.

Au cours de ces dernières années, les exportations aurifères ont pris de l'importance. L'or est devenu le premier produit d'exportation, avec une production de 42 tonnes en 2017. Toutefois, le pays demeure un des premiers producteurs d'Afrique de coton.

Les **perspectives économiques sont favorables** à court et moyen termes, principalement à la faveur de la production aurifère en expansion. La croissance du PIB devrait se stabiliser autour de 6 % pour la période 2018 à 2020.

Une population jeune confrontée au sous-emploi et de chômage, tant dans les zones rurales qu'urbaines :

- 60 % de ses 19 millions d'habitants a moins de 20 ans.
- Plus de 70 % de la population active urbaine travaille dans l'économie informelle, constituée principalement d'artisans, de petits commerçants et de petits transporteurs. Le tissu économique repose sur un faisceau de Micro et Petites Entreprises (MPE).
- Près de 30 % de jeunes urbains (15-24 ans) n'ont pas d'emploi ;

Des Indices de Développement Humain encore faibles : en dépit d'un **taux de pauvreté** en diminution, passant de 46 % à 40,1 % entre 2009 et 2014, le Burkina Faso demeure à la 183^{ème} place dans le classement de Développement Humain (IHD).

Un marché de l'emploi contracté : alors que le nombre d'emplois créés par an ne dépasse pas les 20 000, chaque année 150 000 personnes se présentent sur le marché du travail.

L'inadéquation entre l'emploi et la formation : le niveau d'employabilité de la main-d'œuvre burkinabè reste globalement faible. Plus de trois cinquièmes des jeunes de 16 à 35 ans n'ont aucun niveau d'instruction et à peine 5% de la population de 16 à 64 ans a bénéficié d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP). Cette situation présente de fortes disparités de genre, avec respectivement 6,3% et 3,1% pour les hommes et les femmes.

Un important déphasage entre le profil de formation de la population en âge de travailler et les besoins du marché du travail : un phénomène particulièrement marqué dans des secteurs les plus porteurs d'emploi, comme le secteur agro-sylvo-pastoral ou les métiers de la « transformation et fabrication, du « génie civil, construction, bois et mines » ou de la « mécanique, électricité et électronique ».

L'adaptation au changement climatique et aux énergies renouvelable (centrale solaire de Zagtoui), **un véritable enjeu pour le pays** : extrêmement vulnérable aux chocs climatiques liés aux variations pluviométriques, le Burkina Faso fait aujourd'hui figure de pionnier dans ces domaines au niveau du continent africain.

Une menace terroriste aujourd'hui très élevée : depuis le 1er janvier 2019, l'état d'urgence a été déclaré dans 14 provinces du Burkina Faso frontalières du Mali et du Niger. Ces violences interethniques affectent non seulement la région du Centre-Nord du pays, mais également Ouagadougou, où plusieurs attaques y ont été perpétrées.

II. Situation sectorielle

Le Burkina Faso est membre de l'OIT depuis 1960. Il a ratifié toutes (8) les conventions fondamentales du travail (interdiction du travail des enfants, liberté syndicale et de négociation, non-discrimination, interdiction du travail forcé. Il a également ratifié les 4 conventions que l'OIT juge prioritaires (sur l'inspection du travail, sur l'emploi et sur la consultation des partenaires sociaux sur les normes fondamentales du travail), ainsi que des conventions techniques particulièrement importantes comme la convention sur la protection de la maternité, le droit d'association (agriculture) et le travail de nuit des enfants (industrie).

Face au problème récurrent du chômage et du sous-emplois des jeunes, le gouvernement national entreprend en 2006, de créer un ministère en charge de la promotion de la jeunesse et de l'emploi, le « Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi (MJE). Cinq années plus tard, il est restructuré afin d'y intégrer la formation professionnelle.

III. Rôle de l'Institution partenaire dans le secteur

Le Ministère de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (MJFPE) a pour mandat d'assurer la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de jeunesse, de formation professionnelle et d'emploi. Suite à des restructurations en 2016, il devient le Ministère de la Jeunesse de la Formation et de l'Insertion Professionnelles MJFIP.

En matière de jeunesse, le MJFPE est chargé (i) de l'éducation, de l'animation et de la promotion de la jeunesse en dehors du cadre scolaire ; (ii) de la réglementation et du suivi des mouvements et organisations de jeunesse ; (iii) de la formation du personnel d'encadrement et d'animation de la jeunesse ; (iv) de la création et de l'équipement d'infrastructures d'accueil et d'animation de la jeunesse ; (v) de la création et de l'animation des cadres d'écoute et de dialogue avec les jeunes ; (vi) de la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et de l'économie sociale et solidaire.

En matière de formation professionnelle, le MJFIP est responsable (i) de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'enseignement et de formation techniques et professionnels ; (ii) de la formation professionnelle et de l'apprentissage ; (iii) de l'orientation, de la réglementation et de l'organisation de la formation professionnelle sur toute l'étendue du territoire ; (iv) de la création et de la gestion de centres publics de formation professionnelle ; (v) de la tutelle technique des centres privés de formation professionnelle ; (vi) du suivi et du contrôle de la gestion administrative et pédagogique des centres de formation professionnelle ; (vii) de la gestion du système de certification des qualifications professionnelles ; (viii) du développement de l'ingénierie de la formation professionnelle ; (ix) de l'élaboration des programmes, curricula et

référentiels de la formation professionnelle ; (x) de l'élaboration et de la diffusion de documents, de manuels et matériels de formation ; (xi) de la conception, de la planification et de l'évaluation des formateurs ; (xii) de la gestion des bourses de formation professionnelle et d'apprentissage ; (xiii) de l'organisation des examens de formation professionnelle ; (xiv) de la création et de la délivrance des titres de qualification professionnelle ; (xv) de la concertation et du partenariat en matière de formation professionnelle avec les acteurs nationaux, internationaux et les partenaires au développement du secteur de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels.

En matière d'insertion professionnelle, le MJFIP a pour mandat (i) la promotion de l'emploi et de l'insertion professionnelle et de la lutte contre le chômage ; (ii) l'appui conseil aux jeunes en matière de création d'entreprises ; (iii) l'organisation, l'encadrement et l'accompagnement des acteurs de l'économie informelle ; (iv) la promotion de l'auto-emploi ; (v) la mise en place d'un observatoire de veille sur l'emploi ; (vi) la promotion des emplois verts ou écologiques ; (vii) l'élaboration et de la coordination de la mise en œuvre de la politique nationale de l'économie informelle ; (viii) la facilitation de la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle ; (ix) la prise en compte de l'économie informelle dans les stratégies de développement ; (x) l'élaboration et de la coordination de la mise en œuvre de la stratégie nationale de formalisation des unités économiques et des emplois informels.

2 DESCRIPTION DE L'ACTION

2.1 Objectif général

L'objectif général de cette requête est d'améliorer l'efficacité des structures du Ministère à mettre en œuvre un plan de formation de son personnel.

2.2 Objectifs spécifiques

Un travail préalable de concertation avec le partenaire burkinabé devra être mené de manière à préciser quelle est la mission de SOCIEUX+ et ses limitations en termes de durée des missions. De fait, certains objectifs spécifiques de la requête sont un peu ambitieux au regard des capacités de la facilité SOCIEUX+.

Les objectifs spécifiques, tels que spécifiés dans la requête sont parfaitement pertinents et en lien avec l'objectif général. Il s'agit de :

- identifier les besoins de formation des cadres ;
- mener des campagnes destinées à mobiliser les ressources nécessaires ;
- organiser la formation des formateurs;
- organiser les sessions de formation des cadres sur les thématiques retenues.

2.3 Résultats attendus

Les résultats attendus sont en lien étroit avec la concrétisation des objectifs spécifiques. L'institution partenaire attend de cette intervention de SOCIEUX+, que :

- les besoins de formation des cadres soient identifiés ;
- deux sessions de formation des formateurs soient réalisées ;

- Des sessions de formation des cadres sur les thématiques retenues sont organisées.

3 METHODOLOGIE

3.1 Méthodologie générale (de l'action)

Cette activité 4 viendra clore le cycle de formation visant à d'améliorer l'efficacité des interventions du MJPEJ et de ses structures associées à la mise en œuvre de politiques actives d'emploi et de formation axées sur l'incorporation des jeunes burkinabés sur le marché du travail.

Les modalités de mise en oeuvre des différents modules de formation destinés aux formateurs tiennent compte des conclusions de l'activité 3 et des difficultés engendrées par le contexte de crise Covid-19, notamment les restrictions des déplacements internationaux.

3.2 Activités prévues (plan de travail de l'action)

Les activités suivantes ont été programmées pour l'action :

- Activité 1 - Appui à l'identification et à la définition des besoins de formation prioritaires, co-constuction du plan de formation du personnel du MJPEJ et de ses structures associées (activités à mettre en œuvre lors des activités suivantes).
- Activité 2 - Mise en œuvre des sessions de formation destinées aux fonctionnaires du MJPEJ sur les thématiques prioritaires retenues
- Activité 3 - Formalisation de dispositifs de coordination, de pilotage et de suivi-évaluation du plan de formation
- Activité 4 - Assurer la viabilité à long terme du plan de formation par le biais de **Formation des formateurs**

Les présents termes de référence couvrent les services attendus pour la/les activité(s) du plan de travail décrit ci-dessus :

- Activité 4.

3.3 Inclusion des questions transversales

SOCIEUX+ reconnaît l'importance d'inclure des questions transversales dans les politiques et les systèmes de protection sociale, de travail et d'emploi. Les questions transversales suivantes sont à prendre dûment en compte dans la planification et la mise en œuvre de(s) activités :

- Égalité des genres ;
- Bonne gouvernance ;
- Durabilité environnementale ;
- Droits humains (y compris les droits des enfants, des personnes handicapées, des groupes vulnérables et des minorités) ; et,
- Inclusion sociale et économique des groupes vulnérables.

4 DESCRIPTION DE(S) (L') ACTIVITE(S)

4.1 Tâches prévues

Les principales tâches attendues des experts sont les suivantes :

Tâche 1 – Établir les contacts préliminaires avec le partenaire en vue de la définition de la méthodologie et l'agenda de l'assistance technique et organiser un briefing initial à distance avec le MJPEJ;

Tâche 2 – En partant de l'existant, préparation des conditions opérationnelles et du matériel pédagogique axé sur les compétences transversales pour la formation du premier contingent de formateurs de formateurs du MJPEJ;

Tâche 3 – Mise en œuvre de 2 sessions de formation des formateurs (modules + ateliers pratiques) : organisation, contenus et outils, animation, évaluation ... + faire remplir le formulaire individuel de feedback des participants(e) (PAF) en ligne (voir les instructions et le lien sur le modèle ExMR)

Tâche 4 – Session de rétro-alimentation et d'évaluation, avec des participants et des représentants du MJPEJ,

Tâche 5 - Rédaction des rapports et réponse au questionnaires en ligne (ExF);

4.2 Livrables attendus

I. Livrables pré-mission

- P1 : Une note méthodologique, détaillant l'approche de travail, les outils et les méthodes à employer, une analyse des risques, etc.
- P2 : Un agenda de l'activité/mission, détaillant les réunions et les séances de travail qui se tiendront, les personnes à rencontrer, etc.

II. Livrables finaux

D1 : Le **matériel pédagogique final des sessions de formation** des formateurs;

D2 : Un **rapport de mission individuel sous une forme synthétique**, incluant des conclusions, recommandations et contraintes rencontrées. Ce document sera conservé par l'équipe SOCIEUX+ et ne sera nullement communiqué à l'extérieur. (*Expert mission report* – ExMR ; cf. modèle). 6 pag. max

D3 : Un **rapport collectif, synthèse des rapports individuels**, incluant une première version du diagnostic et des recommandations qui en découlent. Les recommandations portant sur les actions suivantes sont également attendues, afin d'ajuster le Plan de travail de la deuxième mission. Modèle « AcR ».

D4 : Un formulaire individuel de **feedback d'expert(e)** (ExF) rempli en ligne (voir les instructions et le lien sur le modèle ExMR)

5 RAPPORTS ET SOUMISSION DES LIVRABLES

5.1 Formats

Tous les livrables et produits de l'activité (notes, rapports, présentations, etc.) doivent être conformes aux formats et modèles fournis par l'Équipe de SOCIEUX+.

Tous les livrables et produits doivent être soumis en version électronique modifiable [Microsoft Word 97-2003 [doc], PowerPoint 97-2003 [ppt] et Excel 97-2003 [xls]; ou en format équivalent

OpenDocument). Les documents électroniques non modifiables tels que les « portable document format » (PDF) ne seront pas acceptés.

Les modèles de présentations électroniques à utiliser lors de l'activité/mission seront fournis par l'Équipe de SOCIEUX+. Ces modèles sont en format PowerPoint Microsoft et sont conformes à la charte graphique de SOCIEUX+. Ces modèles doivent être utilisés comme seul format par tous les membres de l'équipe de mission. Ils doivent être utilisés pour toutes les présentations faites par l'équipe de mission pendant l'activité. L'utilisation par les expertes et experts de leurs propres modèles ou formats de leur organisation d'origine, n'est pas autorisée, sauf indication écrit contraire [par courriel] de l'Équipe SOCIEUX+.

Toutes les versions des livrables ou d'autres produits utilisés ou produits pendant l'activité/mission doivent inclure la clause de non-responsabilité suivante :

« Clause de non-responsabilité :

La responsabilité de cette publication incombe uniquement à ses auteurs. L'Union européenne, la Commission européenne, les partenaires de mise en œuvre de SOCIEUX+ et le personnel de SOCIEUX+ ne sauraient être tenus pour responsables de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qui y figurent. »

Les expertes et experts contractualisés pourront se référer au dossier d'information qui leurs sera fournis après leur contractualisation.

Tous les livrables sont à fournir en française.

6 EXPERTISE NECESSAIRE

Principal expert (Expert 1):

Area(s) of expertise: Employment Services.

Specific skill(s) of expertise: 3.3.Human resources management & development

- Formation universitaire en ingénierie pédagogique, politiques de l'emploi et de la formation professionnelle ou expériences équivalentes;
- Minimum 15 ans d'expérience au sein d'une institution publique ou d'un organisme ayant pour mandat la définition de politiques/interventions publiques d'insertion socio-économique des populations vulnérables au niveau national/régional ou local.;
- Expérience confirmée de conduire des entretiens de "recherche de faits" (objectivation) et de réaliser une cartographie des acteurs et un sociogramme ;
- Bonne maîtrise des grands enjeux juridiques, économiques et sociaux des thèmes transversaux liés à l'accès des populations vulnérables à l'emploi (intermédiation sur le marché du travail)
- Expériences de définition et de formalisation de plans de formation (techniques et managériaux) de personnels issu des services publics de l'emploi ou de structures Nationale/Régionale/locale mandatées
- Excellentes compétences en communication orale et écrite (langue française).

Atouts supplémentaires

- Expérience confirmée d'encadrement au sein d'une institution de type service public de l'emploi ou institution spécialisée sur le marché de l'emploi et l'adaptation des compétences
- Expérience confirmée de gestion de projets visant à développer l'accès de l'emploi à la population jeune;
- Connaissances et expériences pertinentes dans la zone géographique concernée.

Expert 2:

Area(s) of expertise: Education & training

Specific skill(s) of expertise: 3.3.Human resources management & formation d'adultes

- Formation universitaire en sciences de l'éducation, en psychopédagogie, en ingénierie pédagogique de la formation professionnelle, de la formation continue du personnel ou expériences équivalentes;
- Minimum 10 ans d'expérience au sein d'une institution publique ou d'un organisme ayant pour mandat la définition et la réalisation d'interventions publiques en matière de formation, de développement de plans et de cursus de formation des formateurs, de pédagogie active d'adultes, d'insertion socio-économique des populations vulnérables au niveau national/régional ou local... ;
- Bonne maîtrise des grands enjeux juridiques, économiques et sociaux des thèmes transversaux liés à l'accès des populations vulnérables à la formation et à l'emploi (formation professionnelle et intermédiation sur le marché du travail)
- Expériences de définition et de formalisation de plans et de cursus de formation (techniques, pédagogiques et management) de personnels des services publics de l'emploi ou de structures Nationale/Régionale/locale mandatées.
- Excellentes compétences en communication orale et écrite (langue française).

Atouts supplémentaires

- Expérience confirmée en pédagogie d'adultes et en formation de formateurs en ce compris le développement de méthodes et d'outils pertinents ;
- Expérience confirmée de management de projets visant à développer l'offre d'orientation, de conseil et de formation professionnelle pour une population jeune;
- Connaissances et expériences pertinentes à l'international, spécifiquement dans la zone géographique concernée.

6.1 Charge de travail

	Préparation	Réalisation	Reportage	Total
Expert(e) principal(e) (#1)	6	12	5	23
Expert(e) (#2)	4	10	4	18
Total	10	22	9	41
Démarrage. <i>Y compris la préparation</i>	Finalisation			
26 octobre 2020	10t décembre 2020			

7 CANDIDATURES

7.1 Appels à expertise

Tous les appels à expertise pour les activités de SOCIEUX+ sont publiés en ligne sur le site Web de SOCIEUX+. Les expert(e)s intéressé(e)s doivent soumettre leur candidature sur le site Web de SOCIEUX+ : <https://pmt.socieux.eu> (actuellement uniquement disponible en anglais). La procédure de candidature est la suivante :

1. S'ils ne l'ont pas déjà fait, les expert(e)s doivent créer leur compte personnel SOCIEUX+ en cliquant sur « Create an account » (Créer un compte) en utilisant une adresse de courrier électronique. Les informations de connexion de leur compte seront transmises par courrier électronique.
2. Pour créer et soumettre leur profil, les expert(e)s doivent :

- a. Fournir les coordonnées de contact¹
 - b. Fournir des informations sur leurs domaines d'expertise, compétences et historique d'emploi. Les expert(e)s sont seulement tenu(e)s de remplir un nombre limité de champs marqués d'un astérisque. Cependant, *les expert(e)s sont encouragé(e)s à remplir avec détails les sections sur leurs domaines d'expertise et compétences, car l'Équipe de SOCIEUX+ examine régulièrement les profils dans la base de données afin d'identifier et de contacter des expert(e)s potentiel(le)s pour des futures missions.*
 - c. Télécharger un curriculum vitae, de préférence en format Europass².
3. Une fois que leur profil est approuvé par l'Équipe de SOCIEUX+, les experts et expertes peuvent postuler à tous les appels à expertise accessibles sous l'onglet « Call for experts » (Appel aux expertises), en cliquant sur « Apply » (Postuler).

Les candidat(e)s intéressé(e)s par cette opportunité sont invité(e)s soumettre leur dossier dans les meilleurs délais, **l'équipe de SOCIEUX+ se réservant la possibilité de procéder à la présélection avant cette date.**

Merci de noter que les dates sont susceptibles d'être modifiées selon l'évolution de la situation sanitaire

Si vous avez besoin de plus d'informations, veuillez contacter SOCIEUX+ par courriel à experts@socieux.eu en indiquant le numéro de référence de la candidature ou le code action donné en page de garde de termes de référence.

Les institutions collaboratrices ou intéressées qui souhaitent mettre leur expertise à disposition pour un appel à candidatures spécifique peuvent contacter directement l'équipe de SOCIEUX+ à l'adresse experts@socieux.eu.

7.2 Sélection des expertes et experts

Par principe, SOCIEUX+ mobilise des experts et expertes des administrations publiques et des organes mandatés des États membres de l'UE, ainsi que des praticiens travaillant pour des partenaires sociaux, notamment :

1. Les praticien(ne)s, les fonctionnaires et les employé(e)s d'organismes mandatés par l'État;
2. Les collaborateurs/trices et les employé(e)s d'institutions représentant des partenaires sociaux, tels que les syndicats et les associations d'employeurs ; et,
3. Académicien(ne)s (chercheurs/euses ou enseignants/es) d'institutions publiques ou parapubliques.

Les expertes et experts publics en service actif des institutions collaboratrices de SOCIEUX+ sont prioritaires dans la sélection. Des consultants et consultantes privés peuvent également être pris en compte lors de la sélection si une candidate ou candidat public ne peut être identifié. La mobilisation d'expert(e)s actuellement employé(e)s auprès d'agences internationales spécialisées se limite aux activités et/ou aux actions mises en œuvre conjointement avec l'agence d'origine.

Seuls les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s. Le processus de sélection peut inclure des entretiens téléphoniques ou par d'autres moyens de communication.

Les candidat(e)s intéressé(e)s peuvent télécharger le **Guide SOCIEUX+ pour les expertes et experts mobilisé(e)s, et institutions collaboratrices** disponible sur www.socieux.eu.

¹ La base de données d'experts et autres outils de gestion de SOCIEUX+ conformément au Règlement général sur la protection des données (GDPR) – Réglementation (UE) 2016/679.

² Les modèles Europass pour les CV sont disponibles ici : <http://europass.cedefop.europa.eu/en/documents/curriculum-vitae/templates-instructions>

7.3 Contractualisation d'expertes et experts publics

Les expertes et experts publics peuvent être en service actif ou à la retraite. Les salarié(e)s retraité(e)s d'agences spécialisées internationales ou d'agences de coopération peuvent également être mobilisé(e)s, sans que leur ancien employeur participe formellement à une action conjointe avec SOCIEUX+.

Les candidates et candidats présélectionnés peuvent être tenus de communiquer les coordonnées de leur employeur ou la preuve de leur capacité à être directement engagés en vertu de leur statut de fonctionnaire, employée ou d'employé public.

7.4 Compensations financières

Les fonctionnaires contractuel(le)s ou les employé(e)s en service actif ou retraité(e)s ont le droit à des indemnités fixes standard de 250 euros par jour ouvrable travaillé. Les honoraires des consultants et consultantes privés sont négociés en fonction de leur nombre d'années d'expertise pertinente et du barème standard de SOCIEUX+.

Aucune compensation financière n'est donnée aux d'expert(e)s actuellement employé(e)s auprès d'agences internationales spécialisées.

Les expertes et experts à la retraite sont assimilés aux employé(e)s publics/ques à toutes fins utiles, avantages sociaux et compensations financières fournis par SOCIEUX+.

Les réglementations nationales relatives à la rémunération et à l'indemnisation des agents publics et des fonctionnaires sont applicables et peuvent limiter le paiement des indemnités par SOCIEUX+. La responsabilité de la conformité et de la vérification incombe aux individus et à leur institution d'origine. Le paiement des impôts sur le revenu ou autres taxes relève de la seule responsabilité des expertes et experts mobilisés et/ou de leur organisation.

7.5 Frais de voyage

Tous les frais de voyage pour les expertes et experts mobilisés (publics, privés ou d'institutions internationales) sont couverts par SOCIEUX+ en accord avec le **Guide SOCIEUX+ pour les expertes et experts mobilisé(e)s, et institutions collaboratrices** (version en date signature du contrat de l'experte ou expert).

8 COMMUNICATION ET VISIBILITE

SOCIEUX+ utilisera ses propres canaux de communication, tels que le Web, newsletter et d'autres moyens, pour diffuser des informations concernant la mise en œuvre et les résultats de des activités. A ces fins, des contributions sont attendus de la part des experts mobilisés. De petites contributions, telles que la prise de photographies, de matériel graphique ou de brefs résumés seront également demandés aux membres de l'équipe de mission.

Une brève conversation entre les experts mobilisés par SOCIEUX+ et la/le responsable de la communication de SOCIEUX+ sera organisée avant et après la mission afin d'identifier les opportunités et de préciser stratégiques de communication.

Afin d'assurer la visibilité de SOCIEUX+ et de l'Union Européenne au cours de l'action, les modèles de présentation (fichiers Microsoft Power Point) et le logo de SOCIEUX+ devront être obligatoirement utilisés.

Dans le cadre d'activités spécifiques, certains produits de visibilité, tels que des brochures, des clés USB, des cahiers et des stylos, peuvent être mis à la disposition des experts pour être distribués sur place.

